

6ème Université Rurale de l'Océan Indien



Ter à Terres

Présentation de Monsieur David LORION

INTERVENTION

Comment explorer le concept même de la ruralité?

Comprendre dans quelle ruralité sommes-nous à La Réunion?

C'est donc à ces interrogations que je répons aujourd'hui, dans le cadre du colloque Université Régionale de l'Océan Indien avec l'île de Rodrigues en invitée d'honneur à Saint-Joseph.

Nous connaissons bien la ville qui est caractérisée par la densité du bâti, de la population, de ses activités, de ses flux,...

A l'opposé, nous connaissons bien la campagne. Elle occupe toujours une grande surface souvent assez peu peuplée en Europe.

Cette campagne a été caractérisée par son activité de production agricole mais aussi par son mode de vie traditionnelle, d'une économie de subsistance, d'une entraide familiale, d'une frugalité des besoins, et d'un attachement à sa terre, son « pays » dans le sens d'une petite région géographique ...d'où le nom de paysan.

Mais ce *paysan* en se spécialisant dans une activité de production pour répondre à une économie de marché est devenu un agriculteur, un producteur de produits agricoles qui vend sa production sur un marché.

Cette évolution a aussi transformé les espaces géographiques. On est passé d'un espace de vie où on avait un foisonnement de productions locales, de liens sociaux et de savoir-faire à un espace de production agricole unique destiné au marché mondialisé sans lien avec le « pays ».

En fait, les paysans ont disparu, remplacés par des agriculteurs.

Entre ces deux espaces, il y a un nouveau monde qui est né et qui est justement le nouvel espace rural. Cet espace rural au sens géographie du terme n'est pas continu, c'est à dire qu'il n'est pas seulement une interface entre l'urbain et l'agricole, n'est pas non plus caractérisé par une activité plus qu'une autre.

C'est plus complexe. Il prend en même temps ses racines dans l'histoire des traditions paysannes, dans l'agriculture de production et dans le monde urbain par ses activités multiples.

Nous sommes passés en une trentaine d'année de la notion d'espace rural, à la qualification d'un nouveau mode de vie qui est aujourd'hui très en vogue : la ruralité.

Cette ruralité est devenue même très à la mode aujourd'hui, et on a jamais parlé autant et espéré autant d'un nouvel espace géographique...

o Cette ruralité est représentée par des nouvelles générations, des agriculteurs, des enfants d'agriculteurs, des urbains qui viennent s'installer (néo-ruraux) et qui vont saisir les opportunités économiques, écologiques pour créer des activités et des emplois.....

o Cette ruralité fait aussi modèle de développement car elle réapprend la frugalité en énergie, la

réactivation des liens sociaux, la qualité de l'alimentation et le respect des paysages (jardins créoles). Une agriculture plus familiale, plus durable et plus bio car le marché est porteur.....donc un modèle économique très proche d'un plus grand respect de l'environnement.

o Cette ruralité devient par là même objet d'étude, mais aussi objet d'expérimentation à travers des mesures de politique publique incitative comme des mesures fiscales (ZRR ou des programmes LEADER financés par des fonds européens). Ces politiques publiques s'adressent aux acteurs traditionnels comme aux nouveaux arrivants mais avec la volonté toujours de valoriser toutes les initiatives. F. Hollande disait à Vesoul en 2015 « la ruralité est un signe de modernité ».

o Cette ruralité a même tendance à devenir dans les politiques publiques comme les derniers espaces « naturels » à protéger comme un espace naturel de grande qualité de biodiversité sociale et culturelle.

Mais en même temps c'est une notion tellement nouvelle qui fait encore l'objet d'études importantes et intéressantes mais qui n'est pas encore prise en compte dans les documents d'urbanisme. Par exemple, dans les PLU, issus de la loi SRU de 2000, il n'y a pas d'espace rural, il y a un espace U, A, N mais rien pour le rural, rien d'ailleurs aussi sur le SAR qui simplement définit l'espace rural comme les « Hauts » en limite du cœur du parc naturel.

Le code de l'urbanisme ne reconnaît pas la ruralité et le code de la ruralité (et de la pêche maritime) ne reconnaît pas l'urbanisme.

Quelle est la situation des espaces ruraux à la Réunion ?

L'espace naturel a été défriché très tôt notamment dans les bas et valorisé dès le milieu du XVIIIème siècle pour le café, puis le début du XIXème siècle pour le sucre. Globalement, on est passé rapidement d'un espace naturel à un espace de culture de marché sans qu'il y ait eu de campagne réunionnaise.

Cette organisation de l'espace était bien le reflet d'un système social, l'esclavagisme, puis de l'engagisme, où les hommes et les femmes aliénés sur une habitation par la misère n'ont pas été libres d'aménager leur espace.

Dès la fin du XIXème siècle, la crise, le désir de liberté et de dignité ont poussé les petits planteurs en faillite vers les hauts de la Réunion. C'est à partir de ce moment où va se construire une paysannerie des « Hauts » avec les caractéristiques très affirmées, attachement à sa terre, frugalité des besoins, liens sociaux renforcés, autonomie dans son mode de vie, quelques productions (géranium,...) pour assurer son autonomie financière.

A l'inverse, les Bas se spécialisent dans la production du sucre sur des grandes exploitations ou sur des petites exploitations après la « révolution verte pacifique » (redistribution des terres par la SAFER).

Ces deux espaces vont même être séparés administrativement.

- En 1978, mise en place d'une zone spéciale d'action rurale (décret du 23/06/1978)
- Puis en 1994, d'un territoire rural de développement prioritaire (décret TRDP du 26/12/1994).
- Puis en 2007, le 5 mars 2007 portant création du Parc National de La Réunion, la charte du territoire du parc national a été validée par décret le 22 janvier 2014.

Les Hauts existent désormais plus seulement dans l'imaginaire et dans les mythes, il existe maintenant bien « des Hauts » et « des Bas » aussi dans les documents fiscaux. La ZRR distingue "Hauts" et "Bas" et seuls les "Hauts" sont considérés comme "ruraux".

Dans ce découplage historique, géographique, économique, ce sont les «Hauts» qui ont fait depuis 40 ans l'objet d'une attention régulière des politiques publiques. Dès 1995 dans le SAR, avec une volonté de redynamiser les «bourgs ruraux» des Hauts, d'équiper ces bourgs (exemple de lycées, retenues collinaires,...). C'est une politique, Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) et aujourd'hui du Programme de Développement des Hauts Ruraux financées par les fonds européens, les contributions de l'État, des collectivités qui ont accompagné le dynamisme démographique des "Hauts" (+1,8% /an dans les hauts / + 1,5% pour les bas) et de nombreux bourgs des "Hauts" sont devenus très attractifs, notamment dans l'ouest où ils concurrencent la ville des "Bas".

Cette politique d'urbanisation et la construction de la route des Tamarins ont conduit à différencier :

o **des « Hauts convoités »** marqués par l'arrivée significative de nouvelles populations. (les Hauts de l'Ouest/Route des Tamarins ; les Hauts du Nord à Sainte-Marie, les Hauts des Avirons,...). Ces espaces se sont urbanisés avec une fonction résidentielle, ce ne sont pas des espaces de ruralité, mais plutôt un transfert de l'urbanisation des "Bas" vers les "Hauts" (rurbanisation).

o **Les autres «territoires des Hauts»** éloignés, délaissés, enclavés et certains espaces périurbains ne seront pas pour le moment concernés par des grandes infrastructures publiques. Ces territoires portent le mieux les graines de la ruralité la plus active:

- La diversité, l'identité culturelle et la beauté des paysages,
- un modèle de développement durable et respectueux,
- un pari sur des secteurs d'avenir (tourisme qualitatif, produits identitaires,...)

C'est là que se trouve le terreau le plus fertile, un esprit pionnier d'expérimentation mais aussi la volonté d'une identification de la ruralité heureuse.